



Commune de HOUDREVILLE (54)

ELEMENTS REMARQUABLES DU PAYSAGE

Notice de Présentation

Dossier diffusion

Carte Communale approuvée par arrêté préfectoral en date du 29.11.2017.

Le Préfet

Pour le préfet,
et par délégation,
Le Secrétaire Général, *pi*

François PRISM

ESpace &
TERRitoires

Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

240, rue de Cumène
54230 NEUVES-MAISONS

Tel : 03 83 50 53 87
Fax: 03 83 50 53 78

Sommaire

Titre 1 : PROTECTION PATRIMONIALE

3

Titre 2 : PROTECTION PAYSAGERE

11

Titre 1 : PROTECTION PATRIMONIALE

la nécessité de préserver l'identité urbaine et les caractéristiques architecturales.



Le village de HOUDREVILLE bénéficie d'une architecture traditionnelle lorraine. Une analyse détaillée a permis d'identifier quelques constructions spécifiques. Il s'agit pour l'essentiel de constructions dont la façade principale présente un certain intérêt architectural (portes de grange, rythme et proportions des ouvertures traditionnelles, élément sculpté). Certains usoirs (espaces entre la rue et le bâtiment) sont également remarquables par la qualité qu'ils confèrent à l'espace public.

Le Code de l'Urbanisme, par l'intermédiaire de l'article R 421-17, permet de mettre en œuvre une protection particulière qui stipule que : « ...les travaux exécutés sur des constructions existantes ayant pour effet, dans une commune non couverte par un Plan Local d'Urbanisme, de modifier ou de supprimer un élément, qu'une délibération du conseil municipal, prise après enquête publique, a identifié comme présentant **un intérêt patrimonial** ou paysager... ».



En conséquence, les travaux exécutés sur des constructions existantes (lorsqu'ils ne sont pas soumis à permis de construire), à l'exception des travaux d'entretien ou de réparations ordinaires, et les changements de destination des constructions existantes doivent être précédés d'une déclaration préalable. Cette procédure permet à la commune d'assurer un suivi et une préservation de son patrimoine local.







A ce titre et d'un point de vue patrimonial, plusieurs éléments ont été identifiés.









Le tableau ci-dessous présente ces éléments. *(liste exhaustive, se reporter au plan de localisation)*








Ces éléments sont repérés, sur le document graphique joint, par le symbole suivant :
















N°	NATURE	PHOTOS	LOCALISATION	RAPPEL ZONE CARTE COMMUNALE
1	Niche en ogive reconvertie en fenêtre		7bis, Grande Rue	C
2	Linteau (plein cintre en pierre)		7ter, Grande Rue	
3	Façade complète (rythme et taille des ouvertures, respect des encadrements)		7ter, Grande Rue	
4	Ouverture : porte charretière		9, Grande Rue (intersection avec la Rue de la Croix de Mission)	



N°	NATURE	PHOTOS	LOCALISATION	RAPPEL ZONE CARTE COMMUNALE	
5	Façade complète (rythme et taille des ouvertures, respect des encadrements : Linteau plein cintre en pierre)		14, Grande Rue		
6	Façade complète (rythme et taille des ouvertures, respect des encadrements : Linteau plein cintre en pierre)		12, Grande Rue		
7	Façade complète (rythme et taille des ouvertures, respect des encadrements)		11, Rue de la Croix de la Mission	C	
8	Façade complète (à gauche, façade beige) : rythme et taille des ouvertures, respect des encadrements (Linteau plein cintre en pierre)		9, Rue de la Croix de la Mission		
9	Linteau (plein cintre en pierre de taille)		9, Grande Rue (Intersection avec la Rue de la Croix de la Mission – ouverture côté Rue de la Croix de la Mission)		
10	Calvaire		Intersection Rue de la Croix de la Mission et RC1 direction Hammeville		

N°	NATURE	PHOTOS	LOCALISATION	RAPPEL ZONE CARTE COMMUNALE
11	Linteau (à droite) :plein cintre en pierre de taille & Entrée de cave au sol		6, Rue de l'Echo	
12	Abreuvoir		Sentier de l'Ormau	
13	Mur de clôture		Sentier de l'Ormau	
14	Entrée de cours pavée & linteau (plein cintre en pierre)		5, Rue de l'Eglise	
15	Mur de clôture (à droite)		5, Rue de l'Eglise	
16	Linteau		4, Rue de l'Eglise	C
17	Lavoir		Rue de l'Eglise (derrière l'Eglise et le cimetière)	
18	Chapelle		Rue de la Chapelle	

N°	NATURE	PHOTOS	LOCALISATION	RAPPEL ZONE CARTE COMMUNALE
19	Façade complète : rythme et taille des ouvertures, respect des encadrements (linteau avec plein cintre en pierre) & Entrée de cave au sol		9, Rue de l'Eglise	
20	Mur de clôture & Porte d'entrée de jardin		Rue du Port	
21	Façade complète (rythme et taille des ouvertures, respect des encadrements)		29, Rue de l'Orme	
22	Façade complète (rythme et taille des ouvertures, respect des encadrements)		Rue Polaire	
23	Ancienne porte de grange (plein cintre en pierre)		31, Rue de l'Orme	C
24	Linteau trilobé		Rue de l'Orme (côté pair)	
25	Entrée de grange avec linteau et plein cintre en pierre		18, Rue de l'Orme	

N°	NATURE	PHOTOS	LOCALISATION	RAPPEL ZONE CARTE COMMUNALE
26	Entrée de grange (plein cintre en pierre)		Rue de l'Orme (côté pair)	
27	Entrée de grange (plein cintre en pierre)		22, Rue de l'Orme	
28	Porte d'entrée avec linteau et plein cintre en pierre de taille		28, Rue de l'Orme	
29	Entrée de grange avec linteau et plein cintre en pierre de taille		Rue de l'Orme (côté pair)	
30	Ancienne entrée de grange avec linteau et plein cintre en pierre de taille		32, Rue de l'Orme	
31	Linteau de fenêtre en pierre		15, Rue de la Croix Mission	C
32	Façade complète (rythme et taille des ouvertures, respect des encadrements)		Intersection Rue de la Croix de la Mission et la Grande Rue	

N°	NATURE	PHOTOS	LOCALISATION	RAPPEL ZONE CARTE COMMUNALE
33	Façade complète (rythme et taille des ouvertures, respect des encadrements)		Grande Rue (entrée de ville Nord depuis Houdelmont)	
34	Porte charretière (à gauche) avec plein cintre en pierre		3, Grande Rue	
35	Porte charretière (à droite) avec plein cintre en pierre		5bis, Grande Rue	
36	taille des ouvertures, respect des encadrements avec plein cintre en pierre & Façade en pierre apparente		6ter, Grande Rue	
37	Entrée de cours avec plein cintre en pierre		6bis, Grande Rue	
38	Porte charretière avec linteau et plein cintre en pierre		6, Grande Rue	C
39	Façade complète (rythme et taille des ouvertures, respect des encadrements)		4, Grande Rue	
40	Façade complète (rythme et taille des ouvertures, respect des encadrements) & Porte charretière avec linteau triangulaire		2, Rue de l'Orme	

N°	NATURE	PHOTOS	LOCALISATION	RAPPEL ZONE CARTE COMMUNALE
41	Plein cintre en pierre		42-44, Rue de l'Echo	
42	Façade complète (rythme et taille des ouvertures, respect des encadrements) & Pierres apparentes		9, Rue de l'Echo	

Titre 2 : PROTECTION PAYSAGERE



La commune de HOUDREVILLE souhaite initier une démarche de protection d'éléments du paysage.

Il ne s'agit pas de protéger l'ensemble des éléments naturels mais d'en identifier certains jouant un rôle particulier d'ordre écologique, paysager ou hydraulique.

Le Code de l'Urbanisme, par l'intermédiaire de l'article R 421-17, permet de mettre en œuvre une protection particulière qui dispose que : « ...les travaux exécutés sur des constructions existantes ayant pour effet, dans une commune non couverte par un plan local d'urbanisme, de modifier ou de supprimer un élément, qu'une délibération du conseil municipal, prise après enquête publique, a identifié comme présentant **un intérêt** patrimonial ou **paysager**... ».

En conséquence, les travaux exécutés sur des constructions existantes (lorsqu'ils ne sont pas soumis à permis de construire), à l'exception des travaux d'entretien ou de réparations ordinaires, et les changements de destination des constructions existantes doivent être précédés d'une déclaration préalable. Cette procédure permet à la commune d'assurer un suivi et une préservation.







A ce titre et d'un point de vue paysager, plusieurs éléments ont été identifiés.







Le tableau ci-dessous présente ces éléments. *(Liste exhaustive, se reporter au plan de localisation)*





Ces éléments sont repérés, sur le document graphique joint, par le symbole



N°	NATURE	PHOTOS	LOCALISATION	RAPPEL ZONE CARTE COMMUNALE
1	Cordon de végétation ripisylve		Lieu dit de l'Etang (Bord du ruisseau des Grandes Côtes)	N
2	Plantation de feuillus en îlot		Lieu dit Sous le Chemin de Houdelmont	
3	Cordon de marronniers		Lieu dit Sur la Voirvelle – Chemin rural dit de la Voirvelle	

N°	NATURE	PHOTOS	LOCALISATION	RAPPEL ZONE CARTE COMMUNALE
4	Arbres isolés (possible réservoir de biodiversité)		Lieu dit Derrière la Voirvelle	
5	Cordon de végétation arborée et arbustive (possible corridor écologique)		Lieu dit Derrière la Voirvelle	N
6	Cordon de végétation arborée et arbustive (mélange de feuillus et de résineux – possible corridor écologique)		Lieu dit Sur le Chemin d'Autrey	
7	Végétation ripisylve (traversée du Ruisseau des Grandes Côtes)		Lieu dit les Grands Pâquis (à proximité de la D52 direction Parey-Saint-Césaire)	
8	Taillis en zone humide (végétation arborée et arbustive ripisylve & Traversée du Ruisseau des Grandes Côtes)		Lieu dit La Maye (au bord de la D52 direction Parey-Saint-Césaire)	
9	Cordon de résineux		Chemin rural dit de Cotance	

N°	NATURE	PHOTOS	LOCALISATION	RAPPEL ZONE CARTE COMMUNALE
10	Verger linéaire		Chemin rural dit des Corvées	
11	Verger linéaire		Chemin rural dit des Corvées	N
12	3 arbres		Lieu dit les Arbues Montants (bord de la RD50b)	
13	Verger		Lieu dit Au Barcan (bord de la RD 50b)	
14	Verger linéaire		Route de Hammeville à Houdreville	
15	Verger		Route Communale entre HOUDREVILLE et Hammeville	

N°	NATURE	PHOTOS	LOCALISATION	RAPPEL ZONE CARTE COMMUNALE	
16	Parcelle avec quelques arbres fruitiers et appartenant au périmètre de la ZNIEFF I (Gîtes à Chiroptères à Vézelize)		Chemin rural dit de la Cote des Fours (parcelle derrière la Chapelle)	N	
17	Cours d'eau (le Brénon) ; Plaine inondable (prairie de fauche et pâture, zones humides) ; Végétation ripisylve		Vallée du Brénon (Sud-est de HOUDREVILLE)		
18	Plantation de feuillus en îlot		Lieu Paquis derrière les bois		
19	Marronnier isolé		Intersection Rue de la Croix de la Mission et RC1 direction Hammeville		

Le maintien et la protection des espaces naturels de type arbres ou végétation ripisylve, importante à HOUDREVILLE, à l'échelle communale, présentent plusieurs intérêts :

✓ **Aspect paysager.**

La végétation ripisylve inhérente à la présence de plusieurs cours d'eau traversant le ban communal joue un rôle structurant, notamment dans le paysage agricole qui environne toute la zone bâtie. Les cours d'eau sont visibles grâce à cette végétation particulière, linéaire. Les larges espaces agricoles, qui pourraient former un paysage très homogène, sont ainsi scindés et valorisés. La présence de haies et de bosquets y participe également. La commune bénéficie donc d'un environnement naturel et paysager de qualité, par l'association de larges espaces ouverts et d'éléments végétaux structurants.

✓ **Aspect écologique.**

Au-delà de l'aspect paysager, le maintien de ces éléments présente des intérêts écologiques certains.

Leur présence permet une diversité des sols induisant la présence de faune et de flore particulières. La végétation ripisylve constitue notamment des corridors écologiques importants, abritant des espèces de poissons, batraciens ou insectes qui y trouvent des lieux de reproduction.

✓ **Aspect hydraulique.**

Les différentes coupures végétales générées par les cordons de ripisylves ou les haies permettent un écoulement des eaux de pluie fractionné. Le débit est mieux absorbé, s'infiltrant notamment au niveau des cordons végétaux.

La végétation ripisylve contribue plus particulièrement au maintien des berges, dont l'affaissement est évité par le réseau de racines des plantes. Celles-ci ont également un rôle de filtre, permettant de conserver naturellement une bonne qualité de l'eau des ruisseaux ainsi que des zones humides et terres environnantes.

Les vergers identifiés sont aussi importants à maintenir d'un point de vue paysager et écologique.